PETITIONS---OFFICIAL.

NEW ORLEANS, Jan. 23, 1860.

To the Honorable the Common Council of the city of New Orleans:

WE, the undersigned, owners of real estate fronting on each side of Johnson street, Second District, respectfully petition your honorable body, agreeably to Sections 119 and 120 of the New City Charter, to have brick sidewalks, bordered by curbs stones and wooden gutters, made on both sides of said street, from Ursulines street to Keghmahn street. The whole in accordance with specifications of the City Surveyor.

W. L. Villere,	131 feet.
S. Foureby,	87½ "
Jaques Calougnat,	87½ "
Paul Sagouarny,	68 "
J. Maubis,	100 "
M. A. Bridault,	87 "
B. Lansberg,	63 "
S. Jung,	32 "
Amédée Dacatel,	131 "

JAS. A. HOPKINS,
Secretary Board of Assistant Aldermen.

NOUVELLE-ORLEANS, 31 janvier 1860.

A l'Honorable Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans:

LES soussignes, propriétaires sur les deux côtés de la rue Johnson, Second District, respectueusement demandent à votre honorable corps, conformément aux Sections 119 et 120 de la Nouvelle Charte de la Ville, de faire faire des banquettes en brique, avec pierres de bordures et rigoles en bois, sur les deux côtés de la dite rue, de la rue des Ursulines à l'Esplanade.

Le tout d'après les spécifications du Voyer de la Ville.

A. L. Villeré,	131 pieds.
F. Foureby,	87½ "
Jaques Calougnat,	87½ "
Paul Sagouarny,	68 "
J. Maubis,	100 "
M. A. Bridault,	87 "
B. Lansberg,	63 "
S. Jung,	32 "
Amédée Dacatel,	131 "

JAS. A. HOPKINS,
fe18 Secrétaire du Conseil des Asst. Aldermen.

NEW ORLEANS, March 21, 1860.

To the Honorable the Common Council of the City of New Orleans:

GENTLEMEN—The undersigned respectfully submit, that the majority required by the new City Charter having signed this petition, they pray your honorable body to pass a resolution authorizing the Comptroller to sell, after five days notice in the official journal, the contract for making a brick sidewalk, bordered by curbstones and wooden gutters, on the northwest side of Franklin street, from Ursulines street to Keate street. The sidewalk to be twelve feet in width next to the front street, and two feet in width next to the curbstones; the intervening space to be filled up and properly graded to correspond with the pavement on each side.

The work to be done according to specifications to be furnished by the City Surveyor.

C. Snider,	29 feet.
D. M. Collins,	58 "
Nicholas Lafrenza,	29 "
M. Kilpatrick,	58 "
Chs. Heafins,	145 "
Lorenzo Post,	29 "
Mme. E. Eude,	29 "
A. G. Brice,	29 "
M'me Rhoder,	29 "

CHAS. CLAIBORNE, Secretaire.

NOUVELLE-ORLEANS, 21 Mars 1860.

A l'Honorable Conseil Commun de la Ville de la Nouvelle-Orléans:

MESSIEURS—Les soussignes exposent respectueusement que la majorité requise par la nouvelle charte ayant signé cette petition, ils prient votre honorable corps de bien vouloir adopter une resolution autorisant la vente par le contrôleur, au plus offrant encherisseur, en journal officiel de la ville, d'un contrat pour la construction de banquettes en briques, avec "curbstones" et rigoles en bois, du côté nord-ouest de la rue Franklin, à partir de la rue Ursulines jusqu'à la rue Brute. Les banquettes devront avoir douze pieds de largeur à partir de la ligne faisant face à la rue et deux pieds de largeur à partir des "curbstones". Lesdites banquettes seront de deux pieds de largeur sur toute leur longueur, et seront faites en briques posées de champ, et seront bien assises par un rouleau convenable.

Les pierres de bordures, de quatre pouces d'épaisseur, seront fournies quand le Voyer de la ville jugera convenable de remplacer les vieilles, de manière à faire un bon ouvrage.

Les pierres de bordures sur les deux côtés de la rue Dauphine, de la Nouvelle-Levée à la rue Bourbon, seront refaites et nivelées à une hauteur convenable à l'écoulement des eaux de la rue, et les banquettes seront entièrement refaites en pierres plates.

Les passages aux intersections de toutes les rues seront faits avec la première qualité de pierres de la rivière du Nord, et de quatre pieds de large; les pierres seront de deux pieds de large sur quatre pieds de long, et pas moins de six pouces d'épaisseur, relevées au milieu en déclinant jusqu'au pavage de la rue.

Nouvelle-Orléans, 23 février 1860.

Banque des Citoyens, par	
Jas. D. Denegre, Pres't.	
R. D. Shepherd, pro H. Shepherd.	20 pieds.
J. W. Zacharie.	30 "

JAS. A. HOPKINS,
m2 law8w Secrétaire du Bureau des Asst. Aldermen.

NEW ORLEANS, February 1, 1860.

To the Honorable the Common Council of the City of New Orleans:

GENTLEMEN—We the undersigned, owners of Property on 93d Levee street, from Canal to Bienville street, request your Honorable body to cause the Comptroller to sell at auction, after ten days notice, said street with square blocks of granite, and the crossings at each intersection to be flagged, said crossings to be not less than four feet wide. Also the banquettes on each side of said street to be flagged. The above work to be in accordance with specifications to be furnished by the City Surveyor.

Leonard Sturtevant	31 feet
W. F. Vredenburgh	24 "
J. M. Bonnaldo	24 "
Ed. Roger & Co.	41 "
Wm. R. Leverich	54 "

JAS. A. HOPKINS,
Secretary Board of Assistant Aldermen.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er février 1860.

A l'Honorable Conseil Commun de la Nouvelle-Orléans:

MESSIEURS—Les soussignes propriétaires sur la rue Vieille-Levée, de la rue du Canal à celle de Bienville, demandent à votre honorable corps d'autoriser le Contrôleur à vendre au comptant pour payer la dite rue avec des blocs carrés de granite, et les passages aux intersections avec des pierres plates, les dits passages ne devant pas moins de quatre pieds de large. Les banquettes sur les deux côtés de la dite rue seront en pierres plates, et pourvaga fait d'après les spécifications du Voyer de la ville.

Leonard Sturtevant,	31 pieds.
W. F. Vredenburgh,	24 "
J. M. Bonnaldo,	24 "
R. Roger & Co.,	41 "
Wm. R. Leverich, 2 lots,	54 "

JAS. A. HOPKINS,
m3 lawSw Secrétaire du Bureau des Asst. Aldermen.

Proclamation by the Mayor.

MAYORALTY OF NEW ORLEANS,
City Hall, January 31, 1860.

BY VIRTUE of resolution No. 4913 of the Common Council of the city of New Orleans, and in accordance with section 121 of the City Charter, notice is hereby given that it is the intention of the city of New Orleans to cause to be opened Camp street, Fourth District, from Felicity to St. Andrew street.

GERARD STITH, Mayor.

Proclamation par le Maire.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
Hôtel de Ville, 31 janvier 1860.

EN VERTU de la resolution No. 4913 du Conseil Commun de la Nouvelle-Orléans, et conformement a la section 121 de la charte de la ville, avis est par le present donné que l'intention de la ville de la Nouvelle-Orléans est de faire ouvrir la rue Camp, Quatrième District, de la rue Felicité à la rue St-Andrew.

GERARD STITH, Maire.

fe1 law8w

PETITIONS---OFFICIAL.

To the Honorable the Common Council of the City of New Orleans:

GENTLEMEN—The undersigned owners of property fronting on St. Peter street, from the Levee to Manals street, most respectfully petition your honorable body agreeably to Section 120 of the New City Charter, to sell, at public auction, after ten days' notice in the official journal, the contract for paving with square blocks St. Peter street, from the Levee to Manals street, and for raising the sidewalks on both sides, and paving the same with flag stones.

The whole work to be performed in conformity with the specifications of the City Surveyor, and to be done according to law.

F. Pelsam,	100 feet.
R. Durand,	56 "
H. Gailly,	100 "
H. L. Peire,	33 "
Pro Mre. de Pontalba, H. Peychaud, Agent,	300 "
Dennis Oronan,	128 "
L. E. Forstall,	42 "

CHAS. CLAIBORNE,
Secretary of the Board of Aldermen.

A l'Honorable Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans:

MESSIEURS—Les soussignes propriétaires sur la rue St-Pierre, à partir de la rue de la Levée jusqu'à la rue Marais, prient respectueusement votre honorable corps, d'accord avec la Section 120 de la Nouvelle Charte de la ville, de faire vendre à l'encan, après dix jours d'avis dans le journal officiel, le contrat pour payer en pierres carrées le rue des Marais, et pour élever les banquettes de chaque côté, et paver les dites banquettes en pierres plates.

Le travail devra être fait d'accord avec les spécifications du Voyer.

P. Pelsam,	100 pieds.
R. Durand,	56 "
H. Gailly,	100 "
H. L. Peire,	33 "
Pour Mme de Pontalba, H. Peychaud, Agent,	300 "
Dennis Oronan,	128 "
L. E. Forstall,	42 "

CHAS. CLAIBORNE,
m3 lawSw Secrétaire du Bureau des Asst. Aldermen.

NEW ORLEANS, January 24, 1860.

To the Honorable the Common Council of the City of New Orleans:

THE undersigned owners of real property on the west side of Dryades street, between Felicity road and St. Andrew streets, in the Fourth District of this city, does respectfully petition your honorable body, by authority that part of the sidewalk now unpaved to be made of bricks, bordered by curbstone and wooden gutters, according to the City Charter, Section 119.

Respectfully, your obedient servant,

FLORENCE PFISTER.

F. Pfister, 124 feet.

CHAS. CLAIBORNE,
Secretary of the Board of Aldermen.

NOUVELLE-ORLEANS, 24 Janvier, 1860.

A l'Honorable Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans:

LE soussigne propriétaire du coté ouest de la rue Dryades, entre la route Félicité et la rue St. Andrew, dans le Quatrième District de cette ville, pria respectueusement votre honorable corps, de faire paver en briques, avec "curbstones" et rigoles en bois, la partie non-pavée des banquettes, en accord avec la Charte de la ville, Section No. 119.

Votre obeissant serviteur,

FLORENCE PFISTER.

Florence Pfister est propriétaire de 124 pieds de face à la rue Dryades.

CHAS. CLAIBORNE,
Secrétaire du Board des Aldermen.

m3 lawSw

To the Honorable the Common Council of the City of New Orleans:

THE UNDERSIGNED owners of property fronting on St. Joseph street, from New Levee street to Rampart, thence down the upper side of the Canal to Liberty street, most respectfully petition your honorable body, agreeably to Section 120, new City Charter, to sell at public auction, after ten days notice in the official journal, the contract for grading and paving Bourbon street, from New Levee to Liberty street, with granite blocks, not less than ten inches wide by twelve inches long, nor more than twelve inches wide by eighteen inches long, nor less than ten inches thick.

Said blocks to be of best quality of granite, having the sides, ends and top well dressed, so as to form an even surface when laid, and to be good solid work.

Said pavement to be laid diagonally, on four inches of sharp sand and London gravel, with coating or top dressing when laid, and to be properly filled and rolled with a suitable roller until well settled.

The usual curb stone, four inches thick, to be furnished, when the City Surveyor may think it requisite to change the old curbing, in order to make substantial work.

The curbstone on both sides of Bourbon street, from New Levee to Tivoli Circle, to be raised and graded to a proper height and level, in such manner as to free the streets of water in the most speedy manner, and the sidewalks to be raised and flagged.

The foot crossings at the intersection of all the streets to be laid with the best North river flagging, and to be four feet wide, the stone used to be two feet wide, four feet long, and not less than six inches thick, to be raised in the center, and graded to the road pavement.

Leslie & Co., J. W. Stanton,
Chs. J. Leeds.

New Orleans, February 23, 1860.

JAS. A. HOPKINS,
Secretary Board of Assistant Aldermen.

A l'Honorable Conseil Commun de la Nouvelle-Orléans:

MESSIEURS—Les soussignes propriétaires sur la rue St-Joseph, à partir de la rue de la Levée jusqu'à la rue Bourbon, et de là en suivant la limite supérieure du Canal jusqu'à la rue Liberté, respectueusement pétitionnent votre Hon. corps, conformément à la Section 120 de la Nouvelle Charte de la Ville, de faire vendre à l'encan, après vingt jours d'avis dans le journal officiel, un contrat pour niveler et paver la rue St-Joseph de la Nouvelle-Levée à la rue Liberté, avec blocs granitiques d'une épaisseur de pas moins de 10 pouces de large sur 12 pouces de long, et pas plus de 12 pouces de large sur 18 pouces de long, et non moins de 10 pouces d'épaisseur, de la meilleure qualité de granite, ayant les côtés, les angles et le haut bien taillés, de manière à former une surface unie étant posés, et le tout bien ratifié, de manière à former une surface unie étant posés, et le tout formant un pavé de granite.

Le dit pavage sera posé diagonalement, sur une base de quatre pouces de sable du Lac et gravois de Londres, puis sur la surface unie couche de quatre pouces de sable du Lac et gravois de Londres, à l'effet de remplir les joints, et le tout bien assujetti par un rouleau convenable.

Les pierres de bordures, de quatre pouces d'épaisseur, seront fournies quand le Voyer de la Ville jugera convenable de remplacer les vieilles, de manière à faire un bon ouvrage.

Les pierres de bordures sur les deux côtés de la rue Delord, de la Nouvelle-Levée au Cimetière Tivoli, seront refaites et nivelées à une hauteur convenable à l'écoulement des eaux de la rue, et les banquettes seront entièrement refaites en pierres plates.

Les passages aux intersections de toutes les rues seront faites avec la première qualité de pierres de la rivière du Nord, et de quatre pieds de large; les pierres seront de deux pieds de large sur quatre pieds de long, et de pas moins de six pouces d'épaisseur, relevées au milieu en déclinant jusqu'au pavage de la rue.

Thomas Hale, JAS. A. HOPKINS,
Secretaire du Conseil des Asst. Aldermen.

m2 law8w

NEW ORLEANS, Oct. 25, 1859.

To the Honorable the Common Council of the city of New Orleans:

WE, the undersigned, owners of real estate fronting on Laurent street, Fourth District, respectfully request your honorable body to have brick sidewalks, bordered by curbstones and wooden gutters, made on both sides of said street, from St. Andrew to Jackson street, the same to be adjudicated to the lowest bidder by the Comptroller, after five days bulletin in the official journal, and your petitioners, as in duty bound, will ever pray.

George M. Thurston,	26 feet.
George Kenner,	26 "
Andrew Smack,	110 "
Louis Strube,	28 "
Wm. Bruker,	30 "
M'me M. Bleker,	28 "
Philip Stiemand,	30 "

JAS. A. HOPKINS,
Secretary Board of Assistant Alder

NOUVELLE-ORLEANS, 22 novembre 1859.

A l'Honorable Conseil Commun de la Nouvelle-Orléans:

LES SOUSSIGNES, propriétaires faisant face à la rue Laurent, Quatrième District, respectueusement demandent à votre honorable corps de faire faire des banquettes en briques, avec pierres de bordures et rigoles en bois, sur les deux côtés de la dite rue, des rues St-André à Jackson. Le travaux sera vendu par le contrôleur, après cinq jours d'avis dans la gazette officielle, et vue pétitionnaires, etc.

George J. Thurston,	26 pieds.
George Kenner,	26 "
Andrew Smack,	110 "
Louis Strube,	28 "
Wm. Bruker,	30 "
M'me M. Bleker,	28 "
Philip Stiemand,	30 "

JAS. A. HOPKINS,
Secrétaire du Bureau des Asst. Aldermen.

fe1 law8w

To the Honorable the Common Council of the City of New Orleans:

WE, the undersigned, owners of real estate fronting on the south side of Barracks street, Second District, respectfully petition your honorable body, agreeably to sections 119 and 123 of the New City Charter, to have brick sidewalks, bordered by curbstones and wooden gutters, made on the south side of said street, from Prieur to Johnson street. The whole in accordance with specifications of the City Surveyor.

C. Buschelier,	35 feet.
Augustine Lyon,	30 "
Augustin Woerner,	30 "
J. Marie Saux, by D. Meunier,	30 "

JAS. A. HOPKINS,
Secretary Board of Assistant Aldermen.

NOUVELLE-ORLEANS, 31 déc. 1859.

A l'Honorable Conseil Commun de la Nouvelle-Orléans:

LES soussignes propriétaires sur le coté sud de la rue du Quartier, Second District, demandent respectueusement à votre honorable corps, conformément aux sections 119 et 120 de la charte, d'avoir a ordonner la construction de banquettes en briques, avec pierres de bordures et rigoles en bois, sur le côté de la dite rue, de la rue Prieur à celle de Johnson. L'ouvrage devra être fait d'après les spécifications du voyer de la ville.

C. Buchelier, D. D. Broad,	35 pieds.
Augustine Lyon,	30 "
Augustin Woerner,	30 "
J. Marie Saux, par D. Meunier,	30 "

JAS. A. HOPKINS,
fe1 law8w Secrétaire du Conseil des Asst. Aldermen.

PETITIONS---OFFICIAL.

To the Honorable the members of the Common Council, City of New Orleans:

WE the undersigned, owners of real estate on either side of Rocheteau street, between Canal and Common streets, respectfully request your honorable body to sell a contract to pave the above-named street with round stones, in accordance with section 119 of new City Charter, approved March 20, 1856, in accordance with specifications to be furnished by the City Surveyor, said work to be adjudicated to the lowest bidder, and to be done within sixty days.

New Orleans, Jan. 30, 1860.

Michael Nolan, pr. W. A. Beecher	220 feet.
St. Grasselt,	121 —
H. Beebe	120 —

JAS. A. HOPKINS,
Secretary of the Board of Assistant Aldermen.

A l'Honorable Conseil Commun de la Nouvelle-Orléans:

LES soussignes propriétaires sur les deux côtés de la rue Rocheteau, entre Canal et Common, respectueusement demandent à votre honorable corps de faire vendre au contrat pour paver la dite rue avec des pierres rondes, conformément à la Section 119 de la Charte de la Ville, approuvée le 20 mars 1856, et d'après les spécifications du Voyer de la ville. La dit ouvrage sera vendu au plus bas enchérisseur et devra être fait immédiatement.

Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1860.

Michael Nolan,	
Pour W. A. Beecher,	220 pieds.
St. Grasselt,	121 "
H. Beebe,	120 "

JAS. A. HOPKINS,
m2 law8w Secrétaire du Bureau des Asst. Aldermen.

NEW ORLEANS, July 1st, 1859.

To the Honorable the Common Council of the City of New Orleans:

THE undersigned owners of real estate fronting on Bienville street, from Johnson street to Dorgenois street, on both sides, respectfully pray that an ordinance or resolution be passed by the City Council, securing to law, for the construction of brick sidewalks, bordered by curbstones and wooden gutters, on both sides of Bienville streets, from Johnson to Dorgenois streets, twelve feet in width next to the line of their front on the street, and two feet in width next to the curbstones; the intervening space to be filled up and properly graded, to correspond with the brick pavement on each side.

	East side.	West side.
H. Griffon,		230 feet 7 inches.
J. Younes,	85 feet 6 inches.	
J. H. Rabbers,	108 — 4 —	
N. Johnson,	84 —	
Mrs. Raymond Castille,	65 —	
Geo. Weightman,	84 —	
John Kirwin,	50 —	
Adam Scherrer,	84 —	
John Stemmer,	81 —	
Hugh Murphy,		25 —
Samuel Locke,		72 —
Widow Lynch,		30 —
Louis Klinc,	27 —	
J. C. Schmidt,	30 —	
F. V. Collos,	54 —	

JAS. A. HOPKINS,
Secretary Board of Assistant Aldermen.

NOUVELLE-ORLEANS, 1er juillet 1859.

A l'Honorable Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans:

LES soussignes propriétaires sur la rue Bienville, depuis la rue Johnson jusqu'à la rue Dorgenois, des deux côtés de la rue, demandent respectueusement qu'une résolution soit adoptée par le Conseil de ville, selon la loi, ordonnant la construction de banquettes en briques, bordées par "curbstones" et rigoles en bois des deux côtés de la rue Bienville depuis la rue Johnson jusqu'à la rue Dorgenois, avec 12 pieds de largeur à partir de la ligne faisant face à la rue, et deux pieds de largeur à partir des "curbstones." L'espace intermédiaire devra être pavé convenablement, et être de niveau avec le pavé en briques de chaque côté.

	Côté Est.	Côté Ouest.
H. Griffon,		230 pieds 7 pouces.
J. Younes,	85 pieds 6 pouces.	
J. H. Rabbers,	108 — 4 —	
N. Johnson,	84 —	
Mrs. Raymond Castille,	65 —	
Geo. Weightman,	84 —	
John Kirwin,	50 —	
Adam Scherrer,	84 —	
John Stemmer,	81 —	
Hugh Murphy,		25 —
Samuel Locke,		72 —
Widow Lynch,		30 —
Louis Klinc,	27 —	
J. C. Schmidt,	30 —	
F. V. Collos,	54 —	

JAS. A. HOPKINS,
m10 Secrétaire des Assistants Aldermen.

NEW ORLEANS, Jan. 24, 1860.

To the Honorable the Common Council of the city of New Orleans:

GENTLEMEN—We the undersigned, owners of property fronting on Exchange Place, from Canal to Customhouse street, most respectfully petition your honorable body, agreeably to Section 120, new City Charter, to sell, at public auction, after five days public notice, the contract for grading and paving Exchange Place, from Canal to Custom house street, with granite blocks, not less than 10 inches wide by 12 inches long, nor more than 12 inches wide by 18 inches long, nor less than 10 inches thick.

Said blocks to be of best quality of granite, having the sides, ends and top well dressed, so as to form an even surface when laid, and to be good solid work.

The curbstone on both sides of said Exchange Place, from Canal to Customhouse street, to be raised and graded to a proper height and level, in such manner as to free the streets of water in the most speedy manner, and the sidewalks to be raised and flagged.

The foot crossings at the intersection of all the streets to be laid with the best North river flagging, and to be four feet wide, the stone used to be two feet wide, four feet long, and not less than six inches thick, to be raised in the center, and graded to the road pavement.

Watkins Jones,	210 —
William Mahady,	300 —

JAS. A. HOPKINS,
Secretary Board of Assistant Aldermen.

NOUVELLE-ORLEANS, 5 décembre 1859.

A l'Honorable Conseil Commun de la Nouvelle-Orléans:

MESSIEURS—Les soussignés propriétaires faisant face à la rue Tivoisienne, Quatrième District, demandent respectueusement à votre honorable corps de faire ordonner à la sol. un contrat pour la construction de banquettes en briques avec pierres de bordures et rigoles en bois, sur les deux côtés de la rue Tivoisienne, depuis la rue Dauphine jusqu'à la rue Bourbon. L'ouvrage sera fait d'après les plans et devis du voyer de la ville.

John L. Davies,	80 pieds.
Watkins Jones,	210 —
William Mahady	300 —

JAS. A. HOPKINS,
Secrétaire du Conseil des Asst. Aldermen.

ja14 law8w

NEW ORLEANS, April 17, 1860.

To the Honorable the Common Council of the City of New Orleans:

GENTLEMEN—We the undersigned, owners of property fronting on the upper side of Tivoli street, from Bayou road to Ursulines street, pray your honorable body to authorize the Comptroller to sell, after ten days notice, the contract to pave the above named street with round stones, according to Section 119 of the City Charter, approved March 20, 1856, in accordance with grades and levels to be furnished by the City Surveyor.

Laf. Guyol,	124 feet.
A. Falvre,	20 "
John Kister,	20 "
H. Gerard,	74 "
M. Morgan,	138 "
Geo. Steuben,	46 "

JAS. A. HOPKINS,
Secretary Assistant Board.

NOUVELLE ORLEANS, 20 mars 1860.

A l'Honorable Conseil Commun de la Nouvelle-Orléans:

MESSIEURS—Les soussignes, propriétaires sur les deux côtés de la rue Tivoli, du chemin du bayou à la rue des Ursulines, demandent à votre honorable corps d'autoriser le contrôleur de vendre, après dix jours d'avis, un contrat pour payer la dite rue avec des cailloux ronds, conformément a la Section 119 de la Charte de la ville approuvée le 20 de mars 1856, et d'après les lignes et nivélements du voyer de la ville.

Laf. Guyol,	124 pieds.
A. Falvre,	20 "
John Kister,	20 "
H. Gerard,	74 "
H. Morgan,	138 "
Geo. Steuben,	46 "

JAS. A. HOPKINS,
m10 law8w Secrétaire du Bureau des Assistants Aldermen.

NEW ORLEANS, Dec. 31, 1859.

To the Honorable the Common Council of the city of New Orleans:

THE PETITION of the undersigned property holders of the Second District, respectfully represents that they are desirous to cause to be paved with round stones the following thoroughfare, to wit: The western side of the Basin and Canal Carondelet, to commence from the junction of the head of the Basin with the pavement on Basin street; thence down said ground said Basin till it reaches Carondelet Walk (west side), and thence along the said Canal, down to the corner of Claiborne street. The said paving to be only twenty-four feet wide from the banquette on the houses side, leaving the balance in a bending place.

The front part of private property fronting on said thoroughfare being about Eighteen hundred and sixty-four feet on each side, or three thousand seven hundred and twenty-eight feet.

Respectfully submitted.

E. Gardere, President of the Compagnie de l'Opera,	196 feet.
H. L. Peire, Cashier Consolidated Association,	25 —
Ricau,	128 —
Ricau,	84 —

CHAS. CLAIBORNE,
Secretary of the Board of Assistant Aldermen.

A l'Honorable Conseil de Ville de la Nouvelle-Orléans:

MESSIEURS—Lessoussignes propriétaires sur la rue du Boisdore, de Front-Levée à la rue Claiborne, respectueusement pétitionnent votre honorable corps, conformément à la Section 121 de la charte de la ville, qu'il soit fait et vendu à l'encan, après vingt jours d'avis, un contrat pour niveler et paver la rue de la Donaine, de Front-Levée à la rue Claiborne, avec des blocs carrés de granite, de pas moins de 12 pouces de large sur 12 pouces de long, et pas plus de 12 pouces de large sur 18 pouces de long, et de pas moins de 10 pouces d'épaisseur.

Les dits blocs seront de première qualité de granite, ayant les côtés, les angles et le haut bien taillés, de manière à former une surface bien unie et un ouvrage de grande solidité.

Le dit pavage sera posé diagonalement, sur une base de quatre pouces de sable du Lac et de gravois de Londres, puis sur la surface unie couche de quatre pouces de sable du Lac et gravois de Londres, à l'effet de remplir les joints, et le tout bien assujetti par un rouleau convenable.

Les pierres de bordures, de quatre pouces d'épaisseur, seront fournies quand le Voyer de la Ville jugera convenable de remplacer les vieilles, de manière à faire un bon ouvrage.

Les pierres de bordures sur les deux côtés de la rue Delord, de la Nouvelle-Levée au Cimetière Tivoli, seront refaites et nivelées à une hauteur convenable à l'écoulement des eaux de la rue, et les banquettes seront entièrement refaites en pierres plates.

Les passages aux intersections de toutes les rues seront faites avec la première qualité de pierres de la rivière du Nord, et de quatre pieds de large; les pierres seront de deux pieds de large sur quatre pieds de long, et de pas moins de six pouces d'épaisseur, relevées au milieu en déclinant jusqu'au pavage de la rue.

Thomas Hale, JAS. A. HOPKINS,
Secretaire du Conseil des Asst. Aldermen.

m2 law8w

NEW ORLEANS, Dec. 31, 1859.

To the Honorable the Common Council of the city of New Orleans:

WE, the undersigned, owners of real estate fronting on the south west side of Prieur street, and Barracks, respectfully petition your honorable body, agreeably to sections 119 and 123 of the New City Charter, to have brick sidewalks, bordered by curbstones and wooden gutters, made on the north west side of said street, from Ursulines street to the Bayou road in accordance with specifications of the City Surveyor.

F. Bachelier, D. M. Broad,	100 feet.
J. Marie Saux, by D. Meunier,	25 "
Meline, by F. J. da Silva,	54 "

JAS. A. HOPKINS,
Secretary Board of Assistant Aldermen.

NOUVELLE-ORLEANS, 31 déc. 1859.

A l'Honorable Conseil Commun de la Nouvelle-Orléans:

LES soussignes propriétaires sur le coté nord ouest de la rue Prieur, Second District, respectueusement demandent à votre honorable corps, conformément aux sections 119 et 120 de la nouvelle charte de la ville, de faire construire des banquettes en briques, avec pierres de bordures et rigoles en bois, sur le coté nord ouest de la dite rue, de la rue Urseliues au chemin du Bayou. L'ouvrage devra être fait d'après les spécifications du voyer de la ville.

M. Bachelier, D. M. Broad,	100 pieds.
J. Marie Saux, par D. Meunier,	25 "
Meline, par F. J. da Silva,	54 "

JAS. A. HOPKINS,
Secrétaire du Conseil des Asst. Aldermen.

fe1 law8w

PETITIONS---OFFICIAL.

NEW ORLEANS, April 2, 1860.

To the Honorable the Common Council of the City of New Orleans:

GENTLEMEN—The undersigned owners of property on both sides of Rampart street, from Common to Esplanade street, most respectfully petition your honorable body, agreeably to Section 120 of the New City Charter, to sell at public auction, after ten days notice in the official journal, the contract for paving with square blocks Dauphin street, from Canal to Esplanade street, and for raising the side walks on each side, and paving the same with flag stones. The whole work to be performed in conformity with the specifications of the City Surveyor.

Ed. J. Forstall,	32 feet.
L. E. Forstall,	70 —
John Pemberton,	88 —
Wid. A. Klynes,	64 —
J. P. Wemberly,	32 —
A. Carriere,	127 —
R. D. Urquhart,	106 —

JAS. A. HOPKINS,
Secretary Board Assistant Aldermen.

NEW ORLEANS, 19 janvier 1860.

A l'Honorable Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans:

LES SOUSSIGNES, propriétaires sur la rue Dauphine, de rue Esplanade à Canal, respectueusement demandent à votre honorable corps, conformément à la section 120 de la nouvelle charte, de faire vendre à l'encan, après dix jours d'avis dans la gazette officielle, un contrat pour paver avec des blocs carrés de granit la rue Dauphine, des canal à Esplanade, et pour relever les trottoires des deux côtés, ainsi que pour la confection des dits trottoires avec des pierres plattes. L'ouvrage devra être fait conformément aux spécifications du voyer de la ville.

Ed. J. Forstall,	32 pieds.
L. E. Forstall,	70 —
John Pemberton,	88 —
Wm. A. Klynes,	64 —
J. P. Westberly,	32 —
A. Carriere,	127 —
R. D. Urquhart,	106 —

JAS. A. HOPKINS,
123 law3w Secrétaire des Assistants Aldermen.

NEW ORLEANS, March 27, 1860.

o the Honorable the Common Council of the City of New Orleans:

GENTLEMEN—The undersigned, owners of property fronting on Richard street, from Schoupiclas to Annunciation street, most respectfully petition your honorable body agreeably to Sections 119 and 120 of the new City Charter, to sell at public auction, after ten days notice in the official journal, the contract for paving with square blocks of granite, from Schoupiclas to Annunciation street, and for raising and regrading the sidewalks on each side. The work to be performed in conformity with the specifications of the City Surveyor.

Stanley & Wright,	407 feet.
Robt. Abbott,	100 "
P. F. W. O. Mallon,	129 feet.
D. O. D. Sullivan,	226 "
L. E. Collins,	80 "

JAS. A. HOPKINS,
Secretary Assistant Board.

NOUVELLE-ORLEANS, 27 mars 1860.

A l'Honorable Conseil Commun de la Nouvelle-Orléans:

MESSIEURS—Les soussignes propriétaires sur la rue Richard, des rues Schoupiclas à Annunciation, demandent respectueusement à votre honorable corps, conformément aux Sections 119 et 120 de la nouvelle Charte de la ville, de faire vendre à l'encan, après dix jours d'avis dans la gazette officielle, un contrat pour paver avec des blocs carrés de granit la rue Richard, de Tchoupitoulas à Annunciation; ainsi que pour relever les banquettes sur les deux côtés.

L'ouvrage devra être fait d'après les spécifications du voyer de la ville.

Stanley & Wright,	407 pieds.
Robt. Abbott,	100 "
P. F. W. O. Mallon,	129 "
D. O. D. Sullivan,	226 "
L. E. Collins,	80 "

JAS. A. HOPKINS,
Secretary Assistant Board.

NOUVELLE-ORLEANS, 31 janvier 1860.

A l'Honorable Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans:

LA PETITION des soussignes, propriétaires dans le Second District, respectueusement représente que leurs désirs sont de faire paver avec des pierres rondes les rues suivantes comme suit: Le côté ouest du Basin et Canal Carondelet, le commencement de la jonction au haut du Basin avec le pavage sur la rue du Basin; de là, tout autour du dit Basin jusqu'au chemin Carondelet (côté ouest), et de là au long du dit Canal jusqu'à l'encoignure de la rue Claiborne. Le dit pavage ne sera que de vingt-quatre pieds de large, à partir des banquettes, laissant la balance des dites rues comme un lieu de désarrangement.

Le montant total des propriétés privées situées sur les dites rues pesantes chaînes pas plus de Mille huit cent soixante-quatre pieds sur quatre-vingt-dix Trois mille sept cent vingt-huit pieds.

Respectueusement soumis,

E. Gardere, Président de la Compagnie de l'Opera,	196 pieds.
et Lacaignation de la Nlle-Orléans, pour la cantité de dit pavage	1864 pieds.
H. Monsseaux,	128 "
V. Demorneille,	128 "
G. Stutz,	50 "
J. Pecit,	150 "
George Merz,	150 "

JAS. A. HOPKINS,
Secretary Board of Assistant Aldermen.

fe13

NEW ORLEANS, March 20, 1860.

To the Honorable the Common Council of the City of New Orleans:

GENTLEMEN—The undersigned, owners of property fronting on Bayou road to Ursulines street, pray your honorable body to authorize the Comptroller to sell, after ten days notice, the contract to pave the above named street with round stones, according to Section 119 of the City Charter, approved March 20, 1856, in accordance with grades and levels to be furnished by the City Surveyor.

NOUVELLE-ORLEANS, 21 novembre 1859.

A l'Honorable Conseil Commun de la Nouvelle-Orléans:

LES soussignes exposent respectueusement que la majorité requise par la nouvelle charte ayant signée cette petition, ils prient votre honorable corps d'adopter une resolution donnant au Contrôleur l'autorisation de vendre, après cinq jours d'avis dans la gazette officielle, le contrat pour la construction de banquettes en briques ou côté sud de la rue Terpsichore, entre les rues Howard et Front.

L'ouvrage devra être fait d'accord avec les spécifications du Voyer.

Patrick Fleshimmons,	66 feet 7 inches.
Thomas McEvevy,	33 "
C. Bunger,	31 — 1 inch.

130 feet 8 inches.

Only one owner in that block refuses to sign this above petition; his banquette measures 125 feet.

WE, the undersigned, are willing to pay the extent of the two corners.

CHAS. CLAIBORNE,
Secretary of the Board of Aldermen.

NOUVELLE-ORLEANS, 21 novembre 1859.

A l'Honorable Conseil Commun de la Nouvelle-Orléans:

LES soussignes exposent respectueusement que la majorité requise par la nouvelle charte ayant signée cette petition, ils prient votre honorable corps d'adopter une resolution donnant au Contrôleur l'autorisation de vendre, après cinq jours d'avis dans la gazette officielle, le contrat pour la construction de banquettes en briques ou côté nord de la rue Terpsichore, entre les rues Howard et Front.

L'ouvrage devra être fait d'accord avec les spécifications du Voyer.

Patrick Fleshimmons,	66 pieds 7 pouces.
Thomas McEvevy,	33 "
C. Bunger,	31 — 1 —

130 pieds 8 pouces.

Un seul propriétaire a refusé de signer la pétition ci-dessus. La longueur de la banquette est de 125 pieds.

CHAS. CLAIBORNE,
m3 lawS